



Bruxelles, le 7 mai 2021

Monsieur Eric Martin
Via e-mail : eric.martin2@telenet.be

Nos références : 2021-05-07-OME-Eric-Martin-Interpellations
Votre correspondant : Olivier Magritte

Objet : Vos interpellations des mois de mars et avril 2021

Cher Monsieur Martin

Le Conseil d'administration du Belgian Disability Forum asbl (BDF) a pris connaissance des courriers que vous lui avez transmis en copie. Nos collaborateurs, Olivier Magritte et Véronique Duchenne nous ont fait part de votre désarroi et du sentiment de révolte que vous leur avez exprimé lors de vos différents appels téléphoniques.

Le BDF se positionne systématiquement pour une meilleure prise en compte des droits et des besoins spécifiques des personnes en situation de handicap, dans tous les domaines de la vie. Il le fait sur base des principes repris dans la Convention ONU sur les droits des personnes handicapées. Une convention que la Belgique a signée et ratifiée et qu'elle doit donc mettre en œuvre.

Il est important, à cet égard de bien comprendre qu'il s'agit d'un processus de longue haleine et que les progrès réalisés dans le cadre de la mise en œuvre de l'UNCRPD s'obtiennent par étapes.

Comme cela vous a été expliqué, l'objet social et les missions du BDF n'incluent pas la défense individuelle.

Si vous considérez que vos droits sont bafoués, notre meilleure recommandation est de vous adresser à UNIA en introduisant un signalement auprès de leurs services <https://www.signalement.unia.be/fr/signale-le>. UNIA dispose des compétences pour évaluer, avec vous les meilleurs moyens d'action qui s'offrent à vous.

Par contre, soyez sûr que le BDF intervient chaque fois qu'il le peut pour rappeler aux instances belges et européennes qu'elles doivent respecter l'intégralité des droits des personnes handicapées : son objectif est

l'organisation inclusive de la société, dans le sens de la Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées (UNCRPD).

Pour ce qui est des sujets que le BDF suit particulièrement, il n'y a pas de limitations en termes de « domaines ». Pour faire simple, le BDF suit les domaines prévus par les différents articles de l'UNCRPD

<https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/ConventionRightsPersonsWithDisabilities.aspx>.

Au cours du premier semestre 2021, l'essentiel des efforts du BDF portent sur la défense de la prise en compte de la situation des personnes en situation de handicap dans le Plan de relance post COVID de la Belgique, la mise en œuvre de la stratégie européenne handicap 2021-2030, l'évaluation du projet de Plan interfédéral handicap, la transposition en droit belge de la directive *European Accessibility Act*, l'intégration de la dimension « handicap » dans le Plan fédéral de développement durable, la préparation du rapport alternatif du BDF sur la mise en œuvre de l'UNCRPD. N'hésitez pas à aussi consulter le rapport d'activité 2020 et le plan d'action 2021 sur la page <http://bdf.belgium.be/fr/publications.html> du site du BDF.

Comme vous le constatez, le rôle du BDF se situe à un niveau « global ». Pour autant, il fait de son mieux pour construire son plaidoyer sur la réalité de vie des personnes en situation de handicap, en se basant sur les réalités connues par les 18 organisations qui constituent son assemblée générale.

Le BDF vous souhaite beaucoup de courage et de trouver tout le soutien nécessaire dans les difficultés auxquelles vous devez faire face.

Bien à vous



Gisèle MARLIÈRE
Secrétaire générale



Pierre GYSELINCK
Président